



DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton Vallée de la Têt

Commune d'ILLE SUR TET

## ARRETE MUNICIPAL

N° 2020/072

Le maire de la commune d'ILLE SUR TET,

VU les articles L123 et R 123-11 et R123-12 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la composition du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociales.

**CONSIDERANT** que le mandat des délégués de l'administration au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ille sur Tet est arrivé à expiration.

### ARRÊTE

**Article 1°** : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ille sur Tet en qualité de délégués de l'administration les personnes suivantes :

- M. Frédéric CRAVO
- Mme Marie-Andrée FONCOUBERTE
- Mme Béatrice GONZALEZ
- M. Georges GONZALES
- M. Philippe PIQUE

**Article 2** : Les délégués de l'administration comme les délégués du Conseil Municipal siègent au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale exercent leur fonction jusqu'au renouvellement de l'Assemblée Municipale

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Sous Préfet,
- Monsieur William BURGHOFFER, Président du Centre Communal d'Action Sociale d'Ille sur Tet
- Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à Ille sur Têt, le 29 juin 2020.

Le maire : William BURGHOFFER

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours Gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente Notification.

Publié, le .....

Certifié exécutoire  
Le Maire



Le Maire  
  
William BURGHOFFER

